

A TOUS LES GROUPES DE FEMMES

MEMOIRE

RAPPORT-SYNTHESE DES COMMENTAIRES, AVIS ET RECOMMANDATIONS
PRESENTEES PAR LE "SIEGE DES GROUPES DE FEMMES" AU TERME DE
LA DEUXIEME RENCONTRE DE LA CONFERENCE SUR L'ELECTRONIQUE
ET L'INFORMATIQUE TENUE A MONTREAL LES 22 ET 23 MAI 1984.

FEDERATION DES FEMMES DU QUEBEC (FFQ)

CONSEIL D'INTERVENTION POUR L'ACCES DES
FEMMES AU TRAVAIL (CIAFT)

LE 1er DECEMBRE 1984

Les femmes sont depuis longtemps présentes dans tous les champs de préoccupation qui les concernent. Elles ont pour ce faire utilisé une large gamme de moyens. Ce qui est relativement nouveau cependant, c'est que des groupes de femmes réclament de siéger à des lieux de concertation et de décision afin d'être en mesure d'influencer le pouvoir.

L'intention récente du gouvernement de faire une place significative aux femmes dans des lieux plus stratégiques laisse un espoir de changement.

C'est cet élan qui a incité des groupes de femmes de plus en plus nombreux à accepter de siéger à des sommets socio-économiques et à des conférences gouvernementales.

Cependant, l'histoire incite aussi à la vigilance. En effet au-delà de la visibilité que cette présence donne les femmes attendent des engagements significatifs, des mesures, des résultats concrets et appuyés sur une volonté politique de changement.

La Conférence sur l'électronique et l'informatique constitue donc un défi où les deux groupes participants (FFQ - CIAFT) s'engagent fermement... mais prudemment.

A notre avis, pour prendre le virage technologique, le défi majeur de la Conférence sera de consentir à briser la segmentation actuelle du marché du travail selon le sexe et de briser aussi la segmentation qui se dessine quant à l'accès et l'utilisation des nouveaux outils technologiques. La voie, l'axe d'intervention à privilégier pour ce faire nous apparaît être dans la mise en place de programmes et de mesures d'accès à l'égalité.

Pour les femmes, la nécessité de mener des recherches est un élément essentiel qui permettrait de situer et de suivre les impacts sur la main-d'oeuvre, dont la main-d'oeuvre féminine particulièrement vulnérable dans le secteur tertiaire. De telles recherches permettraient d'indiquer aussi des moyens pour pouvoir contrôler ces effets d'impact et ajuster les interventions à faire en conséquence.

Parce qu'il nous importe de briser avec les traditions discriminatoires liées à la structure du marché du travail et parce qu'une révolution technologique nous apparaît l'occasion privilégiée d'intervenir sur les conséquences, nous ne croyons pas à une politique de laisser-faire qui marginaliserait davantage les moins nantis, où les femmes se retrouvent en grand nombre.

Le but de cette deuxième rencontre de la Conférence, tenue les 24 et 25 mai dernier, était de recueillir les avis et commentaires des divers partenaires concernant les rapports des quatre (4) Commissions, et d'examiner la possibilité d'engager déjà des actions.

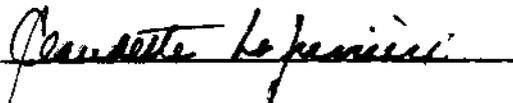
(Une explication de la présence et du mandat des Commissions est donnée en introduction).

Il nous fait plaisir, par ce mémoire, de vous présenter les commentaires, avis et recommandations présentés par "le siège des groupes de femmes", occupé par la FFQ et le CIAFT.

Aussi il nous serait des plus utiles de recevoir votre "feed-back" pour nous aider à la préparation de la 3ème rencontre de la Conférence qui aura lieu en février prochain (1985) et à continuer notre travail de représentation des groupes de femmes.

Vous trouverez, à la fin de ce mémoire, quatre tableaux synthèse de nos avis, commentaires et recommandations, par rapport à ceux des quatre commissions, sur différentes questions. Nous avons laissé un espace pour que vous écriviez vos commentaires. Etes-vous favorable, ou pas d'accord avec nous? Avez-vous des suggestions, des propositions? Faites-les nous parvenir sur les feuilles détachables des tableaux-synthèse, conçues à cette fin.

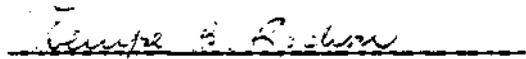
Merci de votre collaboration.



Claudette Lafrenière,
Présidente
Conseil d'intervention pour l'accès
des femmes au travail (CIAFT)

1600, Berri suite 210
Montréal H2L 4E4

Tél.: 844-0760



Denyse B. Rochon,
Présidente
Fédération des femmes du Québec
(FFQ)

506 Ste-Catherine est. suite 801
Montréal H2L 2C7

Tél.: 844-7049

Le Comité de travail pour nos deux (2) associations est composé des personnes suivantes :

- **Lise** Doyle, CIAFT
- Louise **Godbout**, FFQ
- **Louise Houde**, FFQ
- Claudette Lafrenière, CIAFT
- Marie-Françoise Marchis-Mouren, FFQ
- Céline Proulx, CIAFT
- Denyse B. Rochon, FFQ
- Nicole Yergeau, CIAFT

Avec le support technique de :

- Renée Carpentier, Conseil du statut de la femme
- Louise Fortin, Conseil du statut de la femme
- Charlotte Thibault, Relais-Femmes de Montréal
- Marie-Paule Maurice, stagiaire à Relais-Femmes et responsable de la composition de ce document

EN GUISE D'INTRODUCTION

Les progrès dans le domaine de l'électronique et de l'informatique sont au coeur du processus de modernisation des économies. Ils commandent de nouveaux modes de production et d'organisation du travail. Conséquemment, ils mènent à de nouveaux modèles de développement social et culturel.

La Conférence sur l'électronique et l'informatique est un lieu de concertation où les principaux agents socio-économiques dans le domaine se rencontrent pour discuter des propositions d'action et prendre des engagements précis en regard du développement du secteur. Lors d'une première rencontre, tenue le 24 novembre 1983, les participants décidèrent de la mise sur pied de quatre (4) Commissions de travail dont les objectifs sont:

- Commission # 1: faciliter l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel.
- Commission # 2: accélérer l'informatisation des entreprises et des administrations publiques.
- Commission # 3: maîtriser le changement technologique en matière d'emploi, de main-d'oeuvre et de travail.
- Commission # 4: intégrer l'informatique à la culture, dans le milieu scolaire, dans le milieu des loisirs et au plan de la protection de la vie privée.

Le mandat général des Commissions est:

- a) d'approfondir l'examen de l'état de la situation (les faits, les programmes et les orientations) et de bonifier ou compléter le document "La révolution informatique: subir ou choisir",
- b) de préciser les thèmes ou les questions qui feront l'objet prioritaire de leurs travaux,
- c) de formuler des avis sur les moyens à privilégier ou les options qui peuvent être prises pour atteindre les objectifs poursuivis par la Conférence.

Lors de la 2ème rencontre de la Conférence en mai dernier, chaque Commission a formulé des avis et présenté des recommandations, sur des thèmes et questions qu'elle privilégie.

Après analyse de ces questions et recommandations, le "siège des groupes de femmes" a présenté à chaque Commission ses avis, commentaires et recommandations dont voici le rapport-synthèse.

COMMISSION # 1; L'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel.

Le mandat de la Commission # 1 est centré directement sur l'industrie de l'électronique et du logiciel. Il s'énonce comme suit:

"Approfondir l'examen de l'état de la situation et formuler des avis sur les moyens à privilégier ou les options qui peuvent être prises pour faciliter l'expansion de l'industrie de l'électronique et du logiciel"

La Commission # 1 a commencé ses travaux tardivement de sorte que le rapport de cette Commission n'a pas pu nous parvenir avec suffisamment de délais pour que nous puissions y accorder toute l'analyse et l'attention que nous aurions souhaité.

Les démarches de la Commission à cette date ont pour objectif l'auto-développement de l'entreprise québécoise, entre autre en préconisant la pratique d'une politique du faire-faire et on l'explique ainsi:

"Le succès des entreprises de services à l'étranger ne peut être assuré que si elles peuvent démontrer une connaissance et une expérience pratique des projets sur lesquels elles soumissionnent. Ces connaissances et expériences devraient être acquises en travaillant chez nous sur des projets-pilotes d'avant-garde au gouvernement et dans les industries québécoises".

On demande aussi que l'accent soit mis sur le phénomène des "spin off";

"On entend par "spin off" la naissance d'entreprises à partir des compétences formées à même la haute technologie dans les grandes entreprises et dans les centres de recherche privés, publics ou universitaires".

Par ailleurs, bien que le mandat de cette Commission rejoint moins immédiatement les préoccupations que nous avons choisies de privilégier, nous trouvons important que la Commission se penche sur des moyens pour prioriser une présence accrue des femmes dans ces milieux industriels:

Nous croyons que les principes du "faire faire" et du "spin off" souhaités par la Commission # 1 s'appliqueraient fort bien à un autre niveau à des femmes désireuses, elles, d'intégrer plus facilement le champ des technologies afin de mettre à l'épreuve leurs compétences.

Les cinq (5) éléments de solution ou recommandations énoncés par la Commission # 1 visent tous l'auto-développement de l'industrie québécoise de l'électronique et du logiciel, en favorisant les compétences d'ici, le rôle du tertiaire moteur, un rapprochement universités/industrie et l'émergence de capitaux de risque et ce, avec l'appui de l'Etat.

. Un des éléments de solution est énoncé ainsi:

"Attirer et développer des entreprises susceptibles d'exercer un niveau d'autonomie locale".

Selon nous, le transfert des connaissances technologiques à du personnel québécois devrait tenir compte de la nécessité que des femmes puissent en faire partie. Des mesures d'accès à l'égalité devraient être élaborées pour y parvenir.

. La Commission # 1 préconise la mise en place de mécanismes de valorisation de l'entrepreneurship au Québec. Selon nous, l'étude de ces mécanismes devrait tenir compte également de moyens originaux pour attirer un entrepreneurship féminin, l'accès à l'égalité nous apparaît un moyen tout désigné pour y arriver.

. De façon générale, nous souhaitons que la Commission examine et suggère des moyens susceptibles de rejoindre les milieux industriels en les incitant à faire une place plus "positive" et visible aux femmes dans leurs entreprises, et ce dans tous les domaines: recherche et développement, direction de projets, analyse technique, exploitation, etc.

. Selon la Commission # 1 l'Etat a un rôle à jouer qui consiste à appuyer l'industrie en ouvrant les marchés gouvernementaux. Nous recommandons que l'octroi de subventions lié à des programmes d'expansion industriel actuels et futurs soient conditionnels à la production et à l'application de programmes d'accès à l'égalité et que la Commission des Droits de la Personne (CDP) soit l'organisme désigné pour le support et l'évaluation de ces programmes.

COMMISSION # 2: L'informatisation des entreprises et des administrations publiques

Le mandat confié à la Commission # 2, s'il couvre un vaste champ d'analyse, reste cependant simple. Il se ramène à la question suivante:

"Que pouvons-nous faire pour que l'économie du Québec profite au mieux des possibilités offertes par la micro-électronique pour accroître sa productivité et sa compétitivité?"

La Commission # 2 dans son rapport d'étape a examiné sommairement l'état de l'informatisation de quelques secteurs industriels. Déjà, elle semble dégager dans sa synthèse que:

"...l'informatisation doit se réaliser de façon judicieuse, après une étude globale de l'entreprise et de son marché, en optant pour une technologie adéquate et moyennant une intégration bien planifiée des nouveaux équipements, tant sur le plan technique que sur le plan humain".

De plus, elle souhaite:

"...obtenir des indications plus claires sur les attentes de la Conférence qui permettront de mieux établir les priorités de travail".

Quant à nous, dans la poursuite des analyses sectorielles et de ses travaux, la Commission # 2 devrait pouvoir dégager l'impact et les incidences de l'informatisation sur la main-d'oeuvre féminine.

De plus, concernant les trois (3) recommandations présentées par la Commission # 2 nous avons émis ces commentaires et propositions:

1. L'informatisation du secteur de la santé;

La Commission à l'issu de témoignages sur l'état de la situation dans divers secteurs industriels recommande la mise en route d'un projet pilote d'informatisation dans le secteur de la santé. Le siège des groupes de femmes est en accord avec les orientations mises de l'avant dans la proposition, notamment:

- la réduction de la croissance des coûts;
- l'amélioration d'un service qui est essentiel: la santé;
- et parce que les femmes constituent un bassin important de travailleuses,

Dans la poursuite des travaux, il nous apparaîtrait important que lors des évaluations d'impact sur la main-d'oeuvre on tienne compte des impacts sur la main-d'oeuvre féminine la plus susceptible d'être touchée (laboratoire, soutien administratif et clérical) et que l'on développe des programmes de recyclage et de formation qui soient assortis de programmes d'accès à l'égalité.

Nous souhaitons avoir un suivi du projet tout au long de la Conférence.

2. L'élargissement du programme de soutien à l'emploi scientifique:

La recommandation est ainsi formulée:

"Etant donné que le Ministère de la Science et de la Technologie est à mettre en place un programme de soutien à l'emploi scientifique (P.S.E.S.) prévoyant la création de 400 emplois scientifiques et techniques par année en entreprise au cours des 4 prochaines années, il est proposé d'implanter un volet "automatisation" au sein du programme P.S.E.S. en réservant un certain nombre de postes 3 des projets ou des spécialistes en automatisation".

Nous sommes en accord avec la recommandation, toutefois, nous désirons ajouter:

. que la mise en place du programme de soutien à l'emploi scientifique (P.S.E.S.) et de son volet automatisation réservent un certain nombre de postes à des candidatures féminines équivalant à la présence des femmes dans la population active, soit un minimum de 40%.

3. L'état de l'informatisation:

La Commission # 2 et la Commission # 3 ont fait état de la carence récente en matière de recherche et elles ont formulé ainsi leur recommandation:

La Commission # 2 - "Assurer une meilleure information sur l'état de l'informatisation"

La Commission # 3 - "Il y a un besoin urgent de recherche".

Les commentaires et réajustements proposés s'adressent à ces deux Commissions.

Nous appuyons les deux Commissions lorsqu'elles demandent:

- Une information à date sur l'état d'avancement de l'informatisation dans les divers secteurs de l'économie.
- Des recherches sur les effets des technologies nouvelles sur l'emploi.
- Qu'un mécanisme continu et permanent de coordination soit mis en place pour initier, développer les recherches, en fixer les objectifs et les moyens.

Nous croyons cependant que les recherches en question devront porter non seulement sur l'emploi des secteurs industriels mais aussi sur les impacts de l'informatisation sur l'organisation du travail et les conditions de travail.

En conséquence, l'énoncé des recommandations faites par ces deux Commissions devrait être modifié pour intégrer ces dimensions importantes.

De plus, si les femmes sont considérées comme étant les plus directement et immédiatement menacées par les changements technologiques, on devrait donc accorder une priorité à la recherche portant sur les impacts de l'informatisation sur le travail des femmes.

. Cette priorité à la recherche devrait être suffisamment large pour permettre par exemple la réalisation d'études sur l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels liés aux secteurs d'avenir.

- Cette priorité devrait permettre aussi que s'amorce, tout au moins, une réflexion sur l'informatisation du domicile (que ce soit par le biais de l'introduction à domicile de l'ordinateur personnel, des nouveaux services télématiques ou encore du télétravail à domicile) et ses conséquences sur les conditions de vie et de travail des femmes au foyer.

Le travail des femmes, on le sait très bien, ne se réduit pas au seul travail salarié. Nos recherches et nos politiques doivent en tenir compte.

4. Nouvelle recommandation:

Concernant un des volets du mandat de la Commission # 2, soit celui de l'examen des programmes gouvernementaux de soutien à l'informatisation et des organismes dont la mission est liée à l'informatisation, nous recommandons :

. Que l'octroi de subventions lié à des programmes actuels et futurs aux entreprises devant favoriser l'implantation de technologies nouvelles soit conditionnel à la production et à l'application de programmes d'accès à l'égalité et que la CDP soit l'organisme désigné pour le support et l'évaluation de ces programmes.

Le prochain rapport d'étape devrait faire état des propositions de la Commission # 2 sur cette question.

COMMISSION # 3: L'informatisation, l'emploi et le travail

Le mandat de la Commission # 3 peut se résumer à ceci:

"Préoccupée de bien situer son étude des impacts de l'informatisation sur l'emploi et le travail, la Commission a choisi d'analyser tout d'abord l'environnement socio-économique dans lequel l'informatisation était introduite et de situer dans ce cadre l'importance de l'objectif du plein emploi. La Commission cherchera à connaître et à identifier les conséquences de l'informatisation sur les dimensions quantitative et qualitative de l'emploi et sur les caractéristiques du travail (organisation, condition, santé au travail, etc). Ensuite seront étudiées un ensemble de mesures qui permettraient à tous ceux et toutes celles qui seront touché(e)s par cette mutation de maîtriser ces changements et d'en partager adéquatement les bénéfices".

De façon générale, les travaux de la Commission # 3 dans le rapport d'étape mettent en lumière bon nombre de préoccupations que nous partageons. Cependant, il nous apparaît important d'insister pour que les recommandations et décisions qui émergeront de la Conférence à ce chapitre des impacts sur le travail s'appuient sur des mesures concrètes et énergiques, visant une réduction des inégalités et de la segmentation actuelle du marché du travail.

La Commission # 3 met de l'avant cinq (5) recommandations qui se veulent plus "des orientations générales plutôt que des propositions d'actions précises ou opérationnelles" et qui touchent les modalités d'implantation des nouvelles technologies, l'information sur l'état de l'informatisation, la formation professionnelle, la négociation collective et l'encadrement juridique, et cette dernière, l'urgence d'effectuer des recherches sur les effets des nouvelles technologies.

1. Concernant une politique de plein emploi (qui ne fait pas partie des recommandations)

Le développement d'une politique de plein emploi nous apparaît une condition essentielle à la maîtrise des changements technologiques et ce pour diverses raisons.

Comme l'ont indiqué les membres de la Commission # 3, les nouvelles technologies entraînent des changements structurels qui débordent des cadres d'une politique de main-d'oeuvre:

. Qu'on pense seulement au phénomène de bipolarisation des connaissances ou à la déqualification des postes intermédiaires.

. Qu'on pense au développement des différentes formes de travail à distance.

. Ou encore tout simplement à la réduction de la main-d'oeuvre nécessaire à la production de biens et services donnés ainsi qu'aux problèmes de chômage ou d'aménagement du temps de travail qui en découlent.

. De plus, pour que les Québécoises ne fassent pas les frais de cette révolution technologique, mais au contraire qu'elles en tirent avantage par la réduction des inégalités, nos politiques doivent tenir compte de façon planifiée, des contraintes particulières des femmes face à l'emploi.

Nous pensons particulièrement ici aux salaires inférieurs, aux occupations moins intéressantes, aux chances de promotion plus faibles, à la discrimination, au partage des tâches domestiques, à l'absence de congés parentaux, aux services de garde insuffisants, etc... La prise en compte de ces questions dépasse les limites d'une simple politique de main-d'oeuvre dont le rôle est d'assurer une concordance entre la pénurie et le surplus de main-d'oeuvre.

Cependant, les conditions préalables que pose la Commission # 3 au succès d'une politique de plein emploi nous semblent insuffisantes.

Les conditions préalables posées par la Commission sont:

- Que l'emploi soit l'objectif prioritaire.
- Que les mesures soient élaborées par l'ensemble des partenaires.

Ces conditions sont essentielles mais insuffisantes. Pour qu'un objectif de plein emploi tienne compte de la population féminine, il semble que les outils ou concepts utilisés habituellement soient à revoir:

- . C'est le cas, par exemple, des concepts de population active qui exclut notamment les Québécoises à la maison, les travailleuses au noir, etc...
- . C'est le cas aussi de la notion de taux de chômage qui ne tient pas compte du chômage caché, des travailleuses à temps partiel non volontaires, des travailleuses qui ne cherchent plus d'emploi parce que découragées.

Enfin, pour qu'un objectif de plein emploi tienne compte de la population féminine, il faut aussi prendre en considération les contraintes à l'emploi qui sont plus fortes pour les femmes, ce qui rend notamment inévitable la mise en place de programmes d'accès à l'égalité axés sur un redressement progressif au niveau des résultats.

2. Concernant la recommandation sur les modalités d'implantation :

"La Commission recommande aux participants à la Conférence de reconnaître l'importance des modalités d'implantation des changements technologiques dans les organisations, eu

égard à la maximisation de leurs effets positifs, à l'attitude des travailleurs et des travailleuses, à la productivité, au climat des relations ouvrières-patronales, et recommande en conséquence de tenir compte de cette dimension dans l'ensemble des débats des Commissions et de la Conférence et d'en faire une priorité d'action".

Même si les recherches québécoises relatives à l'informatisation sont rares, les données actuellement disponibles permettent très certainement de croire que les effets de l'informatisation ne dépendent pas de la technologie elle-même mais davantage des modalités d'implantation.

Aussi, avec la Commission # 3, nous croyons que les questions relatives aux modalités d'implantation doivent être au coeur des débats de l'ensemble de la Conférence et constituer une priorité d'action.

Pour concrétiser cette volonté de faire des modalités d'implantation une priorité d'action, nous demandons à la Conférence d'appuyer minimalement la recommandation qui fut faite par la Commission # 3 et portant sur l'instrumentation et le support à apporter aux partenaires de l'entreprise:

"La Commission recommande à la Conférence de demander aux ministères concernés de travailler en collaboration avec les entreprises et les associations sectorielles à la préparation d'un ensemble de mécanismes, de services et d'instruments d'informations, de sensibilisation et d'assistance à l'intention des partenaires de l'entreprise, portant sur les changements technologiques et la planification des ressources humaines".

Nous demandons aussi d'aller plus loin en endossant la recommandation suivante:

. Considérant qu'il y va de l'intérêt de toutes et de tous que la planification des ressources humaines devienne une pratique courante;

. Considérant qu'il est bien évident que le simple fait d'instrumenter les partenaires des entreprises ne suffira pas à implanter cette pratique dans les entreprises;

. Considérant que la planification des ressources humaines, lorsqu'elle est laissée à l'initiative des entreprises, prend vraisemblablement peu, pour ne pas dire pas, compte des intérêts des fermes. La Commission d'enquête sur la formation des adultes(CEFA) donnait des chiffres éloquentes à cet effet. Elle démontrait notamment que la formation en entreprise n'est pas le lot des plus démunis et encore moins des femmes

. Considérant que les travailleuses en entreprise sont particulièrement touchées (disqualification, perte d'emploi) et que l'ensemble des rapports le reconnaît;

Nous recommandons:

. Que les programmes et modalités d'implantation tiennent compte de la problématique particulière des travailleuses et qu'une attention particulière soit accordée au secteur tertiaire, plus fortement touché.

. Que la planification des ressources humaines soit désormais considérée comme une condition préalable à l'obtention de subventions gouvernementales disponibles pour l'informatisation des entreprises.

. Que cette planification prévoit la mise en place de programmes d'accès à l'égalité à l'intention des femmes.

3- Concernant la formation, professionnelle:

"La Commission soumet que la formation professionnelle dans et hors l'entreprise doit à la fois tenir compte des réalités du marché du travail et de la nécessité de maximiser les potentialités et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre à un environnement changeant. On doit chercher à développer une formation plus large qui vise l'amélioration de la vie au travail et un plus grand contrôle des individus sur leur environnement. Les programmes de formation professionnelle doivent contenir des mesures spéciales pour favoriser la formation et l'accès aux emplois qualifiés des groupes de la population les plus traditionnellement défavorisés".

Nous appuyons la Commission # 3 dans son idée de prioriser la formation professionnelle. Nous déplorons cependant que cette recommandation n'ait pu être discutée à la Conférence... faute de temps.

Nous sommes en accord sur les orientations mises de l'avant dans la proposition, notamment:

- Que la formation dans et hors entreprise tienne compte des réalités du marché du travail.
- Que la formation maximise les potentialités et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre à un environnement changeant:
 - Formation de base solide;
 - Formation professionnelle plus large que pointue .

- Que des mesures spéciales favorisent la formation et l'accès aux emplois qualifiés aux groupes traditionnellement défavorisés... et les femmes sont de ce nombre.

Cependant, nous tenons à souligner:

Le retard

- . Une formation professionnelle des femmes adéquate et en lien avec les secteurs d'avenir est une condition nécessaire à leur pleine participation au virage technologique.
- . Cette formation doit éviter de reproduire la ghettoisation actuelle.
- . Et pour prendre ce virage, les femmes n'ont pas ce qu'il faut...

Un rattrapage nécessaire

- . Leur situation actuelle sur le marché du travail, les obstacles culturels et systémiques existant imposent des mesures de redressement pour un rattrapage progressif des écarts accumulés.

Dans un ensemble cohérent de mesures

- . La formation professionnelle est la pierre angulaire des interventions à poser.

- . Doit reposer sur une gamme d'interventions conçues pour corriger tous les éléments déficitaires de la chaîne des inégalités.
- . S'articuler sur des programmes d'accès à l'égalité orientés sur une égalité de résultats en vue d'un redressement progressif.

Axé sur des objectifs de changements

- . Dans l'optique d'un changement d'attitudes et de mentalités face au travail des femmes et de la place qu'elles occupent.

Dans cette perspective au chapitre de la formation professionnelle, nous demandons à la Commission # 3 d'examiner des pistes de solutions qui favoriseraient un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes et qui devraient comporter les éléments suivants:

- . En regard d'une préparation pour les femmes en cheminement de retour sur le marché du travail et liée aux technologies nouvelles:
 - . Formation de base solide et gratuite comportant programmes et mesures de rattrapage en sciences et en mathématiques.
 - . Programmes préparatoires à la formation professionnelle diversifiés, conçus pour des clientèles variées, d'une durée suffisante pour permettre des choix professionnels éclairés et axés sur une intégration réelle à l'emploi, comportant une initiation aux sciences et aux technologies adaptée aux femmes.

- . Un accès réel à la formation professionnelle lié aux secteurs d'avenir et reposant sur des programmes articulés d'accès à l'égalité:
 - . Comportant des services de support additionnels pour les femmes optant pour des choix non traditionnels liés aux secteurs technologiques;
 - . Assorti d'une gamme d'interventions visant un redressement dans les résultats. Ex: désexisation des contenus et pratiques, enveloppes budgétaires réservées au chapitre des prêts et bourses.

Pour celles qui sont sur le marché du travail:

- . Il nous apparaît, à ce moment-ci, qu'une variété d'intervention devront être entreprises afin que les femmes en emploi puissent aussi prendre le virage technologique.
- . Des programmes articulés d'accès à l'égalité au chapitre de la formation professionnelle dans et hors les entreprises nous apparaissent le moyen à privilégier.

Nous souhaitons à ce stade-ci que la Commission se penche sur les aspects suivants:

- . L'organisation du travail se polarisera entre travailleurs et travailleuses qualifié(e)s et non qualifié(e)s. Les femmes occupent actuellement une grande majorité des emplois non qualifiés qui seront touchés à court terme par les changements technologiques (tertiaire surtout).

. Que la Commission examine des pistes de solutions au chapitre de la formation professionnelle qui favoriseraient un meilleur équilibre dans l'organisation du travail entre les hommes et les femmes.

. Que le secteur tertiaire soit privilégié:

- Inventaire de débouchés;
- Recyclage - formation;
- Transfert d'habileté;
- Modalités de promotion.

. Explorer les moyens possibles pour s'assurer que la formation en entreprises liée aux changements technologiques ne soit pas limitative.

. Mise en place de programmes d'initiation et d'information sur les changements technologiques conçus pour rejoindre les femmes et stimuler leur intérêt.

Condition de réalisation;

Pour que la formation professionnelle liée aux technologies effectue un virage qui tienne compte des femmes, il faudra:

. Développer des stratégies pertinentes d'information et d'initiation aux sciences technologiques susceptibles de rejoindre les femmes et de stimuler leur intérêt.

- . Développer des stratégies d'information aux entreprises afin de mettre en évidence le potentiel de cette partie importante de la main-d'oeuvre que sont les femmes.

- . Que la formation de formateurs (trices) tienne compte des difficultés des femmes sur le marché du travail et des obstacles à leur insertion dans les secteurs d'avenir.

- . Des moyens concrets incitant les formatrices à se recycler dans l'enseignement de programmes liés aux sciences technologiques ou utilisant les technologies nouvelles (développer des modèles).

- . Une bonne dose de volonté politique et d'originalité dans la conception et la mise en oeuvre de programmes gouvernementaux.

4. Concernant la recherche:

Le rapport de la Commission # 3 fait manifestement état d'une carence criante en matière de recherche tout comme le rapport de la Commission # 2.

La Commission # 3 énonce ainsi la recommandation:

"Recommandation quant à une action urgente: besoin urgent de recherche"

En conséquence et tel qu'élaboré précédemment dans nos commentaires et recommandations pour la Commission #2, nous appuyons la Commission # 3 lorsqu'elle demande:

- Des recherches sur les effets des technologies nouvelles sur l'emploi au Québec.
- Qu'un mécanisme continu et permanent de coordination soit mis en place pour initier, développer les recherches, en fixer les objectifs et les moyens.

Nous croyons cependant que les recherches en question devront porter non seulement sur l'emploi mais aussi sur les impacts de l'informatisation sur l'organisation du travail et les conditions de travail.

En conséquence, l'énoncé de la recommandation faite par la Commission # 3 devrait être modifié pour intégrer ces dimensions importantes.

De plus, si les femmes sont considérées comme étant les plus directement et immédiatement menacées par les changements technologiques, on devrait donc accorder une priorité à la recherche portant sur les impacts de l'informatisation sur le travail des femmes.

« Cette priorité à la recherche devrait être suffisamment large pour permettre par exemple la réalisation d'études sur l'intégration des femmes dans les métiers non traditionnels liés aux secteurs d'avenir.

- Cette priorité devrait permettre aussi que s'amorce, tout au moins, une réflexion sur l'informatisation du domicile (que ce soit par le biais de l'introduction à domicile de l'ordinateur personnel, des nouveaux services télématiques ou encore du télétravail) et ses conséquences sur les conditions de vie et de travail des femmes au foyer.

Le travail des femmes, on le sait très bien, ne se réduit pas au seul travail salarié. Nos recherches et nos politiques doivent en tenir compte.

Enfin, il nous paraît essentiel que les femmes soient représentées à cette instance de coordination recommandée par la Commission.

A cet effet, nous recommandons:

- . La présence de représentantes désignées par les groupes de femmes, associations ou regroupements, dans tout lieu de concertation, de consultation, de collaboration et autres, et que cette présence soit assurée par des moyens, financiers et techniques correspondant aux besoins des groupes de femmes concernés.

5. Concernant la recommandation sur la négociation collective et l'encadrement juridique:

"La Commission a commencé à faire l'étude de recommandations qui visent à introduire dans les conventions collectives des dispositions définissant les changements technologiques, le contenu des informations à transmettre aux employés avant leur implantation et les règles concernant l'implication des employés à l'occasion de ces changements. Une autre recommandation étudiée cherche à modifier la législation actuelle pour reconnaître le droit des travailleurs et de leurs organisations représentatives à recevoir l'information et la formation sur les changements technologiques prévus, à être consultés et à pouvoir négocier ces changements".

Nous appuyons la Commission # 3 dans son intention d'examiner plus à fond des avenues de solutions pour donner aux lois du travail et aux associations de travailleuses et de travailleurs une reconnaissance de droits en matière:

- d'information;
- de formation;
- de mécanismes consultatifs;
- de protection de l'emploi.

Nous souhaitons que la Commission tienne compte de la situation des femmes à ce chapitre.

COMMISSION # 4: L'intégration de l'informatique à la culture.

"Le mandat confié à la Commission par la Conférence était d'examiner les impacts culturels de l'informatisation, notamment dans le domaine de l'éducation, des communications, de l'art, des loisirs, de la langue, de la consommation et de la vie privée. Ce mandat était, et demeure, extrêmement vaste puisqu'il ne s'agit pas moins que d'examiner le processus et l'état actuel de l'intégration de l'informatique à nos "façons d'être et de vivre", d'en dégager les impacts observés et prévisibles et de produire ensuite à l'intention de la Conférence des recommandations visant à rendre cette intégration aussi fructueuse et harmonieuse que possible."

La Commission # 4 dégage en tout quarante-trois recommandations qu'elle juge toutes importantes mais dont six(6) d'entre elles sont considérées comme prioritaires.

Ces six recommandations prioritaires ont trait à:

- l'importance de la formation;
- l'application de l'usage de la langue française dans les activités informatiques;

- une loi pour la protection des renseignements personnels;
- le respect des droits du consommateur dans l'implantation des systèmes de transfert électronique de fonds(STEF);
- des ressources informatiques consenties aux groupes "à promotion collective" dans les milieux moins favorisés;
- le maintien de la notion de service public comme élément central, de notre système de communication.

Les autres recommandations sont reliées aux différents thèmes priorisés par la Commission # 3 soient:

- informatique et conditions de vie (protection de la vie privée, du consommateur, loisirs, etc.)
- informatique et éducation (contenus, formation et perfectionnement des enseignants, didacticiels, recherche etc).
- communication, information et culture (logiciels, langue et informatique, accès aux banques de données, nouveaux services, etc...)

De façon générale, nous souscrivons aux analyses, aux orientations et aux états de situation soulevés par cette Commission dans son rapport d'étape. Les recommandations prioritaires retenues mettent l'accent sur des valeurs primordiales à préserver dans un projet de société en changement tel qu'il s'opère avec l'introduction des technologies. Cependant, certaines recommandations, non retenues comme prioritaires, ont une incidence particulière sur les femmes et les filles comme citoyennes, travailleuses et futures travailleuses. En conséquence, dans la poursuite de ses travaux, nous souhaitons que la Commission approfondisse et examine les divers champs de

son mandat en regard de programmes d'accès à l'égalité et de mesures incitatives additionnelles qui permettraient davantage de garanties pour les femmes et les filles. Il nous apparaît donc essentiel de retenir comme prioritaires également les recommandations suivantes :

1- Recommandations reliées au thème "Informatique et éducation"

1.1 Objectifs et contenus éducatifs :

A cette recommandation nous souhaitons voir rajoutées les dimensions soulignées :

"Que le ministère de l'Education et ses partenaires améliorent le processus de planification pour accélérer la mise à jour, la réflexion et l'élaboration des programmes de formation professionnelle "larges et adaptés aux nouvelles technologies". Un effort particulier; devra être fait dans les secteurs accusant un retard dont ceux où la présence des femmes est élevée (secrétariat, bibliothéconomie, archives, technique de laboratoire, etc...) ".

Dans les recommandations au chapitre des "objectifs et contenus éducatifs", nous avons une recommandation additionnelle à formuler afin de pallier au retard des filles quant à l'utilisation des outils informatiques :

- Nouvelle recommandation;

. Que des moyens concrets de supports additionnels soient mis en place afin d'intéresser et d'habiliter les filles à l'utilisation des outils informatiques à titre de mesure de rattrapage à cause du retard qu'elles accusent déjà par rapport aux garçons. Que ces mécanismes s'inscrivent dans un plan d'action comportant une étape d'évaluation des résultats.

1.2 Formation et perfectionnement des enseignants

La Commission recommande:

"Que le personnel enseignant de tous les niveaux soit formé, selon les besoins de la tâche de chacun, à l'utilisation de technologies nouvelles en éducation de façon à ce qu'il contrôle l'outil, conserve son rôle de formateur et puisse collaborer à la production et à l'évaluation de didacticiels; qu'à cette fin, des ressources plus abondantes et des stratégies adéquates soient consenties aux institutions responsables de la formation des maîtres. Que le secteur professionnel et le secteur de l'éducation des adultes, davantage touchés par l'utilisation des nouvelles technologies dans le travail, obtiennent de toute urgence des moyens spéciaux pour assurer la formation adéquate des enseignants et enseignantes face aux exigences des transformations du travail".

Nous avons une recommandation additionnelle à formuler:

- Nouvelle recommandation

. Que face à la résistance plus grande des enseignantes vis-à-vis l'utilisation des technologies nouvelles, on pallie à ces résistances par des incitatifs particuliers et des programmes adaptés.

1-3 Clientèles diverses

Nous adhérons à l'esprit général de la recommandation:

"Qu'à tous les niveaux soient entreprises des actions concrètes afin de favoriser une égalité d'accès des filles à la technologie et aux disciplines scientifiques".

Cependant, celle-ci aurait avantage à être reformulée afin d'y retrouver toutes les dimensions qu'elle comporte:

- La recommandation reformulée;

. Qu'à tous les niveaux soit entreprise la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité, axés sur une égalité de résultats afin de favoriser l'accès des filles et des femmes à la technologie et aux disciplines

scientifiques. Ce, dans l'esprit d'un redressement progressif au niveau des résultats comportant une gamme de mesures et d'incitatifs appropriés.

Ex: enveloppes réservées au niveau des prêts et bourses pour des formations liées aux technologies.

- A cette recommandation nous souhaitons voir rajoutée la précision soulignée:

- "Que l'on utilise l'ordinateur comme outil de réduction de l'échec, du décrochage scolaire" ou de la démission prématurée de clientèle identifiée (comme les filles en mathématiques et en sciences). "Et que des recherches soient faites sur ces sujets".

1.4 Recherche

La Commission a donné cinq (5) recommandations ayant trait à:

- besoins de ressources humaines et financières à la poursuite de recherches intensives ;
- utilisation pédagogique de l'ordinateur par les collèges et les universités et la publication de leurs travaux et expériences en matière informatique;
- coopération entre collèges, universités et industries pour l'établissement de politiques et la poursuite de recherches fondamentales ;
- accessibilité des subventions à la recherche aux groupes syndicaux et aux mouvements d'éducation populaire.
- mise sur pied d'un réseau d'information qui fasse connaître les résultats de recherches et établisse des contacts entre chercheurs.

Concernant la recherche à des fins d'éducation, il nous apparaît important d'assurer une présence de femmes chercheuses sur ces équipes. De plus, les objets de recherche devraient tenir compte des dimensions propres aux spécificités des filles et des femmes dans leurs attitudes, leurs habitudes et leur culture face aux éléments technologiques. En conséquence, nous souhai-

tons ajouter les aspects suivants aux recommandations en matière de recherches :

- . Qu'au niveau de la recherche on s'assure de la présence des femmes.
- . Que les dimensions propres aux spécificités des femmes soient tenues en compte dans les objets de recherche.

1.5 Logiciels à des fins d'éducation

La Commission a donné trois (3) recommandations qui visent la production québécoise et la réalisation en français ou la traduction en français de logiciels, progiciels et didacticiels.

Etant donné l'action amorcée par le Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour déséxiser les contenus pédagogiques, il nous apparaît logique de prévoir de semblables mesures en ce qui concerne les nouveaux outils informatiques. En conséquence, nous proposons l'ajout d'une nouvelle recommandation :

- . Que la traduction, l'adaptation ou la production de progiciels destinés aux fins éducatives respectent les critères élaborés par le MEQ en matière de sexisme, de discrimination.

2- Recommandations liées au thème "Informatique et conditions de vie"

2.1 Loisirs informatiques et réseaux télématiques

La Commission donne huit (8) recommandations touchant :

- la production diffusion et utilisation de jeux électroniques à des fins éducatives;
- l'accessibilité au public de la documentation objective sur les équipements informatiques;

- la valorisation d'activités de formation en informatique;
 - des ressources consenties aux groupes " à promotion collective" travaillant dans les milieux moins favorisés, pour permettre l'appropriation de la micro-informatique;
 - l'accessibilité des ressources informatiques des divers niveaux gouvernementaux aux citoyens;
 - accessibilité des ressources des écoles aux citoyens;
 - l'octroi de ressources de coordination et d'assistance pour les programmes demandés ci-haut et la mise sur pied de clubs de loisirs informatiques;
 - demande d'appui aux initiatives visant l'implantation d'un réseau télématique communautaire et de banques d'informations éducatives et culturelles.
- A cette recommandation nous souhaitons voir ajoutées les précisions soulignées :

-"Que des mécanismes appropriés soient identifiés pour favoriser la production, la diffusion et l'utilisation de jeux électroniques ou informatiques à des fins récréatives mais en même temps éducatives et répondant davantage aux spécificités des femmes". Que l'on identifie des moyens concrets susceptibles d'intéresser et de stimuler les filles et les femmes.

Nouvelle recommandation:

. Que des ressources de coordination et d'assistance soient octroyées aux groupes de femmes afin de soutenir toute action découlant des programmes émanant des recommandations touchant les loisirs informatiques et les réseaux télématiques.

2.2 Informatique et qualité de la vie en général:

Le virage technologique modifiera la vie privée (téléachat, etc...)- Les femmes à la maison verront leurs rapports à leur milieu modifiés et il

serait important d'examiner le virage technologique sous cet angle. Plusieurs entrevoient déjà un isolement accru des hommes et des femmes sur le marché du travail. Qu'en sera-t-il de ceux et celles qui seront dans les maisons? Femmes, handicapés, personnes âgées, chômeur(euse)s...

Nouvelle recommandation:

. Explorer les incidences de l'introduction de l'informatique dans les foyers, dans la perspective de la transformation des rapports sociaux qu'elle engendre.

3- Recommandation liée au thème "Communication, informatique et culture"

La Commission # 4 recommande:

- "Que la prochaine Conférence socio-économique sur le statut de l'artiste étudie la situation des créateurs de logiciels I caractère culturel."

- "Que l'Etat mette sur pied des programmes d'aide spécifiques à la création et à la diffusion de la création à l'aide de l'informatique".

3.1 Création à l'aide de l'informatique

Dans la poursuite de ses travaux, la Commission # 4 devrait à ce sujet explorer des moyens susceptibles d'inciter les femmes à l'utilisation de moyens et outils technologiques au chapitre de la création et de l'édition.

En Conclusion:

Il apparaît difficile à ce moment-ci de dégager clairement un bilan de cette implication pour des groupes de femmes en terme de GAINS. Néanmoins, on peut dire que la Conférence permet de rendre visible et de faire entendre des besoins et des attentes spécifiques aux femmes. L'exercice que constitue ce type d'événement, auquel nous sommes moins habituées sans être moins habiles que les autres par ailleurs, a permis d'apprendre à se tailler une place et à moduler nos interventions à celles d'interlocuteurs différents: patronat, universités, syndicats etc... Notre présence à la Conférence a amené également les autres partenaires à modifier sensiblement leur langage et leur discours pour s'adresser...inclure, et peut-être, être plus attentif aux femmes.

La Conférence n'est pas terminée. D'autres rencontres sont prévues ou les enjeux se resserreront sûrement (ou s'évaporeront...). En tout cas une vigilance s'impose...

Aussi votre collaboration en terme de "feed-back" (sur les tableaux-synthèses qui suivent) serait des plus bénéfiques à notre implication à la Conférence qui exige beaucoup d'énergie en temps de rencontre, de lecture et de discussion.

Lorsque la Conférence sera terminée il sera alors nécessaire d'en faire un bilan serré, afin d'évaluer le "coût-bénéfice" que les femmes retireront des retombées qu'elles attendent.

TABLEAUX - SYNTHESE

COMMISSION # 1

QUESTION OU RECOMMANDATION VISEE	POINT DE VUE OU RECOMMANDATION DE LA COMMISSION	AVIS, COMMENTAIRES OU RECOMMANDATION DU "SIEGE DES GROUPES DE FEMMES"	VOS COMMENTAIRES
Place des femmes? dans les milieux industriels		Trouver des moyens pour inciter ces milieux à faire une place plus "positive" et visible aux femmes, et ce dans tous les domaines.	
Les principes du "faire-faire" et du "spin off"	Concentrer les efforts dans la pratique de ces deux phénomènes afin de favoriser l'auto-développement des entreprises québécoises	Ces principes s'appliqueraient aux femmes désireuses d'intégrer le champ des technologies	
Transfert des connaissances technologiques à du personnel québécois	<u>Recommandation:</u> Attirer et développer des entreprises susceptibles d'exercer un niveau d'autonomie locale	Tenir compte de la nécessité que les femmes puissent en faire partie. Un moyen: Mesures d'accès à l'égalité	

Valorisation de
l'entrepreneurship au
Québec

Mettre en place des mécanismes
de valorisation.

Tenir compte de moyens originaux
pour attirer un entrepreneurship
féminin. Un moyen: l'accès à
l'égalité

Support financier de
l'Etat

Le rôle de l'Etat consiste à
appuyer l'industrie en ouvrant
les marchés gouvernementaux et
par des politiques de subven-
tions

L'octroi de subventions doit être
conditionnel à des programmes
d'accès à l'égalité et la CDP doit
être désignée pour le support et
l'évaluation de ces programmes.

QUESTION OU RECOMMANDATION VISEE	POINT DE VUE OU RECOMMANDATION DE LA COMMISSION	AVIS, COMMENTAIRES OU RECOMMANDATION DU "SIEGE DES GROUPES DE FEMMES"	VOS COMMENTAIRES
L'informatisation du secteur de la santé	<u>Recommandation:</u> Mettre en route au projet pilote d'informatisation dans ce secteur	En accord selon ces orientations: - réduction de la croissance des coûts; - amélioration d'un service essentiel: la santé. Et lors des évaluations d'impact tenir compte des impacts sur la main-d'oeuvre féminine et développer des programmes de recyclage et de formation assortis de programmes d'accès à l'égalité.	
Elargissement du programme de soutien à l'emploi scientifique	<u>Recommandation:</u> Implanter un volet "automatisation" au sein du programme PSES en réservant un certain nombre de portes à des projets ou des spécialistes en automatisation	En accord mais ajouter ceci : Qu'un certain nombre de postes soient réservés à des candidatures féminines pour un minimum de 40%, soit l'équivalent des femmes dans la population active	
L'état de l'informatisation	<u>Recommandation:</u> Assurer une information à date sur l'état de l'informatisation dans les divers secteurs de l'économie	En accord. Cependant les recherches devront aussi porter sur: - les impacts de l'informatisation sur l'organisation du travail et les condition de travail; - Les impacts sur le travail des fermes en intégrant les femmes dans les métiers non traditionnels et l'informatisation du domicile. Les femmes devront être représentées à ces instances de recherches.	

Examen des programmes gouvernementaux de soutien à l'informatisation et des organismes dont la mission est liée à l'informatisation.

Il représente un des volets du mandat de la Commission

Nouvelle Recommandation
Que l'octroi de subventions lié à des programmes actuels et futurs aux entreprises devant favoriser l'implantation de technologies nouvelles soit conditionnel à la production et à l'application de programmes d'accès à l'égalité et que la CDP soit l'organisme désigné pour le support et l'évaluation de ces programmes.

COMMISSION # 3

QUESTION OU RECOMMANDATION VISEE	POINT DE VUE OU RECOMMANDATION DE LA COMMISSION	AVIS, COMMENTAIRES OU RECOMMANDATION DU "SIEGE DES GROUPES DE FEMMES"	VOS COMMENTAIRES
<p>Une politique de plein emploi</p>	<p>Il est nécessaire de développer une politique de plein emploi selon ces conditions préalables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'emploi soit l'objectif prioritaire; - que les mesures soient élaborées par l'ensemble des partenaires. 	<p>Une politique de plein emploi est une condition essentielle à la maîtrise des changements technologiques. Les conditions posées sont essentielles mais insuffisantes. On doit tenir compte de la population féminine et dans ce sens revoir certains outils ou concepts comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la population active qui exclut les femmes à la maison et les travailleuses "au noir", etc. - la notion de chômage qui ne tient pas compte du chômage caché, temps partiels, etc. - les contraintes à l'emploi plus fortes pour les femmes. 	
<p>Les modalités d'implantation des changements technologiques</p>	<p><u>Recommandation:</u> Reconnaître l'importance de ces modalités dans les organisations eu égard à la maximisation de leurs effets positifs, à l'attitude des travailleurs et des travailleuses, à la productivité au climat des relations ouvrières-patronales, et en conséquence, tenir compte de cette dimension dans l'ensemble des débats des Commissions et de la Conférence et d'en faire une priorité d'action.</p>	<p>En accord nais aller plus loin en endossant la recommandation suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'on tienne compte de la situation particulière des femmes surtout celles du secteur tertiaire, plus fortement touchées. - que la planification des ressources humaines devienne une condition préalable à l'obtention de subventions gouvernementales. - que cette planification prévoit la mise en place de programmes d'accès à l'égalité. 	

La formation
professionnelle

Recommandation:

La formation professionnelle dans et hors l'entreprise doit à la fois tenir compte des réalités du marché du travail et de la nécessité de maximiser les potentialités et l'adaptabilité de la main-d'oeuvre à un environnement changeant. Les programmes de formation professionnelle doivent contenir des mesures spéciales pour favoriser la formation et l'accès aux emplois qualifiés des groupes de la population les plus traditionnellement défavorisés.

En accord. Cependant il est à souligner:

- Le retard de la formation professionnelle pour les femmes.
- Un rattrapage nécessaire.
- Un ensemble cohérent de mesures.
- Axé sur des objectifs de changement.

De plus, il faut examiner des pistes de solution qui favoriseraient un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes, et ce notamment:

- par une formation de base solide et gratuite comportant programmes et mesures de rattrapage en sciences et en mathématiques;
- par le soutien accru aux programmes de formation préparatoire à l'emploi pour les femmes dans les secteurs de l'avenir.
- par des programmes articulés d'accès à l'égalité;
- par des programmes d'initiation et d'information sur les changements technologiques conçus pour rejoindre les femmes, stimuler leurs intérêts, et les aider à prendre le virage technologique.
- privilégier le secteur tertiaire (inventaire des débouchés, transfert d'habileté, etc).

Les conditions de réalisation en tenant compte des femmes sont les suivantes:

La Recherche concernant
l'informatisation

Recommandation:

Il est urgent d'effectuer des recherches sur les effets des technologies nouvelles sur l'emploi au Québec, il est donc essentiel de mettre en place un mécanisme continu et permanent de coordination pour initier, développer les recherches sur les impacts et en fixer les objectifs et les moyens.

- Développer des stratégies d'information et d'initiation aux sciences technologiques pour stimuler l'intérêt des femmes.
- Que la formation des formatrices tienne compte des difficultés des femmes sur le marché du travail.
- Des moyens d'initiation au recyclage pour les formatrices d'enseignement des sciences technologiques,
- Une bonne dose de volonté politique et d'originalité dans la conception des programmes gouvernementaux.

En accord. Cependant les recherches devront aussi porter sur:

- les impacts de l'informatisation sur l'organisation du travail et les conditions de travail;
- les impacts sur le travail des femmes en intégrant les femmes dans les métiers non traditionnels et l'informatisation du domicile.

De plus il est essentiel que les femmes soient représentées à cette instance de coordination.

La négociation collective
et l'encadrement juridique

Recommandation :
Introduire dans les conventions collectives des dispositions définissant les changements technologiques, le contenu des informations à transmettre aux employés avant leur implantation et les règles concernant l'implication des employés dans ces changements.

Autre recommandation :
Reconnaître le droit, des travailleurs et de leurs organisations représentatives à recevoir l'information et la formation sur les changements technologiques prévus, à être consultés et à pouvoir négocier ces changements.

À cet effet, cette recommandation :

La présence de représentantes désignées par les groupes de femmes, associations ou regroupements dans tout lieu de concertation, de consultation, de collaboration et autres, et que cette présence soit assurée par des moyens financiers et techniques correspondant aux besoins des groupes de femmes concernés.

En accord. Et que la Commission tienne compte de la situation des femmes à ce chapitre.

QUESTION OU RECOMMANDATION VISEE	POINT DE VUE OU RECOMMANDATION DE LA COMMISSION	AVIS, COMMENTAIRES OU RECOMMANDATIONS DU "SIEGE DES GROUPES DE FEMMES"	VOS COMMENTAIRES
Objectifs et contenus éducatifs	<p><u>Recommandation :</u> Que le Ministère de l'Education et ses partenaires améliorent le processus de planification pour accélérer la mise à jour, la révision et l'élaboration des programmes de formation professionnelle.(...)</p>	<p>A cette recommandation que soit ajouté ces dimensions:... larges et adaptés aux nouvelles technologies. Un effort particulier devra être fait dans les secteurs accusant un retard dont ceux où la présence des femmes est élevée (secrétariat, bibliothéconomie, archives, technique de laboratoire, etc.)</p> <p><u>Nouvelle recommandation:</u> Que des moyens concrets de supports additionnels soient mis en place afin d'intéresser et d'habiliter les filles à l'utilisation des outils informatiques à titre de mesure de rattrapage à cause du retard qu'elles accusent déjà par rapport aux garçons. Que ces mécanismes s'inscrivent dans un plan d'action comportant une étape d'évaluation des résultats.</p>	

Formation et perfectionnement des enseignants

Recommandations:

Que le personnel enseignant de tous les niveaux soit formé à l'utilisation de technologies nouvelles en éducation de façon à ce qu'il contrôle l'outil, conserve son rôle de formateur et puisse collaborer à la production et à l'évaluation de didacticiels; qu'à cette fin des ressources plus abondantes et des stratégies adéquates soient consenties aux institutions responsables de la formation des maîtres. Que le secteur professionnel et le secteur de l'éducation des adultes obtiennent de toute urgence des moyens spéciaux pour assurer la formation adéquate des enseignants et enseignantes.

Clientèles diverses

Recommandation:

Qu'à tous les niveaux soient entreprises des actions concrètes afin de favoriser une égalité d'accès des filles à la technologie et aux disciplines scientifiques.

Autre recommandation:

Que l'on utilise l'ordinateur comme outil de réduction de l'échec et du décrochage scolaires et que des recherches soient faites sur ces sujets.

Nouvelle recommandation:

Que face à la résistance plus grande des enseignantes vis-à-vis l'utilisation des technologies nouvelles, on pallie à ces résistances par des incitatifs particuliers et des programmes adaptés

Reformulation de la recommandation;

Qu'à tous les niveaux soit entreprise la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité, axés sur une égalité de résultats afin de favoriser l'accès des filles et des femmes à la technologie et aux disciplines scientifiques.

A cette recommandation rajouter cette précision:... décrochage scolaire ou de la démission prématurée de clientèle identifiée, ex:filles en math et en science.

La Recherche

Cinq (5) recommandations ayant trait à:

- besoins de ressources humaines et financières à la recherche ~~intrusive~~;
- utilisation pédagogique de l'ordinateur par les collèges et universités;
- coopération collèges, universités et industries;
- accessibilité des subventions à la recherche aux groupes syndicaux et aux mouvements d'éducation populaire;
- réseau d'information qui fasse connaître les résultats de recherches et établisse des contacts entre chercheurs.

Logiciels à des fins éducatives

Trois (3) recommandations qui visent la production québécoise et la réalisation en français ou la traduction en français de logiciels, progiciels et didacticiels.

Il est important d'assurer une présence de femmes chercheuses sur ces équipes. En conséquence les aspects suivants doivent être ajouté:

- qu'au niveau de la recherche on s'assure de la présence des femmes;
- que les dimensions propres aux spécificités des femmes soient tenues en compte dans les objets de recherche.

Nouvelles recommandations :

Que la traduction, l'adaptation ou la production de progiciels destinés aux fins éducatives respectent les critères élaborés par le MEQ en matière de sexisme et de discrimination.

Loisirs informatiques et réseaux télématiques

Huit (8) recommandations touchant:

- l'utilisation de jeux électroniques à des fins éducatives;
- l'accessibilité par les citoyens des Informations et ressources informatiques des divers niveaux gouvernementaux et des écoles;
- la valorisation d'activités de formation en informatique;
- des ressources informatiques consenties aux milieux défavorisés;
- l'octroi de ressources de coordination et d'assistance pour les programmes touchant ces recommandations;
- demande d'appui aux initiatives visant l'implantation d'un réseau télématique communautaire.

Concernant la production, diffusion et utilisation de jeux électroniques ou informatiques à des fins récréatives que soit ajouté ceci: Que l'on identifie des moyens concrets susceptibles d'intéresser et de stimuler les filles et les femmes.

Nouvelle recommandation:

Que des ressources de coordination et d'assistance soient octroyées aux groupes de femmes afin de soutenir toute action découlant des programmes émanant des recommandations touchant les loisirs informatiques et les réseaux télématiques.

Informatique et qualité de la vie en général

Nouvelle recommandation:

Explorer les incidences de l'introduction de l'informatique dans les foyers dans la perspective de la transformation des rapports sociaux qu'elle engendre.

Création à l'aide de l'informatique

Deux recommandations visant:

- l'étude de la situation des créateurs de logiciels à caractère culturel;
- demande de programmes d'aide à la création et à la diffusion de la création à l'aide de l'informatique.

Explorer des moyens susceptibles d'inciter les femmes à l'utilisation de moyens et outils technologiques pour la création et l'édition.

Si vous désirez nous envoyer vos commentaires, nous aimerions recevoir
les renseignements qui suivent:

NOM: _____

ADRESSE: _____

NO. TEL: _____

GROUPE DONT VOUS
FAITES PARTI: _____

NO. TEL: _____

Veillez expédier vos commentaires à:

Conseil d'intervention pour
l'accès des femmes au travail (CIAFT)
Comité de la micro-électronique
1600 Berré suite 210
Montréal H2L 4E4

ou

Fédération des Femmes du Québec (FFQ)
Comité de la micro-électronique
506 Ste-Catherine est. suite 801
Montréal H2L 2C7